



---

**Nombre de membres**

**en exercice** : 31

**Séance du 08 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 08 juillet 2019, s'est réunie sous la présidence de

**Présents** : 17

**Sont présents** : Bruno LAHOUATI, Jacqueline PICART, Claude PICART, Béatrice LARANGOT, Jean-Yves ROULOT, Pierre TROUBLE, Olivier PICART, Alain DESTOUCHES, Marcel DARTINET, Elodie BEAUMONT, Dominique BRZEZULA, Eric MERAT, Joël NEYRINCK, Josiane RENARD, Marylène SOURDET, Rémy THOMAS, Nelly TRICONNET

**Votants** : 20

**Convocation du :**

02 juillet 2019

**Représentés** : Françoise BARON par Nelly TRICONNET, Jean-Pierre BECHARD par Marcel DARTINET, Pascal LOBRY par Joël NEYRINCK

**Excuses** : Francis DAGONET, Jean-Michel CHAMPAGNE, Manon DAGONET, Valérie VAN GYSEL

**Absents** : Renan CONCINA, Raynald DUBUS, Thierry FALLET, Olivier FARARD, Romain FAYE, Jean-Louis PICART, Louison TANET

**Secrétaire de séance** : Josiane RENARD

---

**Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Adopté à l'unanimité

---

**AVANCE DE TRESORERIE - ASA DE SAINT AGNAN****DE\_2019\_029**

Monsieur Claude PICART expose que l'ASA de Saint Agnan doit régler une facture d'un montant de

3 375,90 € à la Chambre d'Agriculture de l'Aisne.

Il propose au conseil municipal que la commune règle cette facture en attendant que l'ASA émette son premier appel de cotisations.

L'ASA remboursera ensuite la commune.

Votants : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

---

**GROUPEMENT DE COMMANDES - ETUDES ET TRAVAUX DE VOIRIE****DE\_2019\_030**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 16 mai 2019, la CARCT a informé la commune de la mise en place d'un groupement de commandes études et travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil ACCEPTE d'adhérer au projet de groupement de commandes d'études et travaux de voirie.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

---

**BON ACHAT - NAISSANCES****DE\_2019\_031**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2019-027 DU 15 AVRIL 2019

Par délibération en date du 15 avril, le conseil municipal avait décidé d'offrir un cadeau aux parents, membres du conseil municipal à l'occasion d'une naissance.

Cette délibération est annulée mais reste effective pour les enfants de conseillers municipaux nés entre le 15 avril et le 8 juillet 2019.

Le conseil municipal, à dater du 8 juillet 2019, décide d'offrir un bon d'achat de 50 € pour toutes les naissances d'enfants dont au moins un parent est domicilié sur la commune.

Les parents devront en faire la demande en mairie.

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

---

### **ACHAT DE PARTS SOCIALES AU CREDIT AGRICOLE DE\_2019\_032**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune détient actuellement 11 parts sociales auprès du Crédit Agricole pour un montant de 165 €.

Elle pourrait détenir au maximum 10 000 € de capital social donc souscrire 655 parts pour 9 825 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de souscrire 655 parts sociales pour un montant de 9825 € et de procéder à l'ouverture des crédits nécessaires au budget pour permettre cette souscription.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

---

### **AVIS SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ÉLEVAGE DE 40 000 VOLAILLES.**

Après consultation du dossier sur le projet de ferme avicole porté par Mr Olivier Coubronne,

Après en avoir débattu, le maire propose de rédiger un avis qui sera transmis à tous les conseillers pour approbation avant envoi au préfet de la Marne.

---

### **MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE CHATEAU-THIERRY DE\_2019\_033**

Le ministère de l'action et des comptes publics a présenté le 6 juin 2019 une restructuration des trésoreries au niveau national. Cette « géographie revisitée » aboutirait à la fermeture du centre des finances de Château-Thierry d'ici 2022, ainsi que de la plupart des trésoreries du département.

La disparition de ce service public de proximité ne sera pas sans conséquences pour les usagers de notre commune, ainsi que pour les ordonnateurs dont nous faisons partie.

Si l'administration envisage la mise en place "d'accueils de proximité" pour les particuliers et de "conseillers des collectivités locales", constitué d'un ou deux agents, cette alternative ne constitue pas un service public de qualité et de proximité pour couvrir l'ensemble de notre territoire.

Il est prévisible que les contribuables particuliers devront se déplacer à Soissons et les contribuables professionnels à Laon pour leurs démarches auprès de l'Administration fiscale. Quant aux ordonnateurs, ils ne pourront plus compter que sur la venue sporadique d'un "conseiller" dans leurs collectivités.

Notre bassin de vie, en plein essor démographique et économique, se verrait donc directement pénalisé par cette fermeture qui aurait pour conséquence :

- l'éloignement de services de bases à la population au détriment des contribuables, entreprises et collectivités territoriales de notre territoire.

- la perte d'un service public majeur pour la région de Château-Thierry.

Cette décision semble aller à l'encontre des attentes de nos habitants et de tous les Français.

Alors même que le principe de proximité est au cœur du service public, et que nous mettons tout en œuvre pour répondre aux questions de mobilité et d'accessibilité en milieu rural, cette fermeture :

- constitue un mauvais signal envers les territoires ruraux qui ont pourtant manifesté vivement

cette année leur crainte d'être relégués et oubliés des politiques publiques ;

- amplifie les inégalités territoriales, sociales et économiques ;
- contraint le contribuable à avoir recours à se déplacer toujours plus loin pour accéder aux services de la DDFIP.

Ainsi, les habitants des communes rurales et péri urbaines, se sentent une nouvelle fois abandonnés et délaissés au profit d'une concentration des services publics dans les villes préfectorales, particulièrement éloignées du Sud de l'Aisne.

Dans ce contexte, le conseil municipal de Vallées en Champagne, désireux de préserver le service public de proximité, interpelle le Gouvernement et :

• demande le maintien de la Trésorerie de Château-Thierry en tant que site de proximité financé par l'Etat, • exprime son soutien à l'ensemble des personnels de la Trésorerie de Château-Thierry,

• affirme son attachement à un réseau des finances publiques de proximité et de pleine compétence. Les missions qu'exercent au quotidien les personnels sont essentielles pour les usagers, la population, les élus, le développement de notre territoire.

Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

---

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION VALLEE DU SUMELIN DE\_2019\_034**

*Madame Nelly TRICONNET et Monsieur Rémy THOMAS qui sont membres de l'association ne prennent pas part au vote.*

Madame Chantal TOUBART, présidente de l'association Vallée du Surmelin et Monsieur Bernard METZGER membres de cette même association présentent le projet "Fiancée du Surmelin" qu'elle porte.

Ce théâtre participatif encadré par une équipe artistique professionnelle "Le Diable à quatre pattes» a déjà joué quatre épisodes, deux sont encore prévus mais ne sont pas financés.

L'association sollicite donc le conseil municipal pour obtenir une subvention à hauteur de 2,50€ par habitant (soit 1 405 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser cette subvention sous réserve qu'un des deux derniers épisodes soit joué sur la commune de Vallées en Champagne.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

#### **TELETRAVAIL**

Après avoir débattu de la proposition de télétravail, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

#### **CHAUFFAGE SALLE COMMUNALE DE LA CHAPELLE**

Madame Jacqueline PICART informe le conseil des difficultés rencontrées avec le chauffage de la salle communale de La Chapelle. Après avoir contacté l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat), il s'avère qu'il faudrait envisager le remplacement de la porte d'entrée, du chauffage et de l'éclairage de cette salle. Monsieur le Maire propose de faire intervenir un bureau de contrôle pour définir les travaux à réaliser et de commencer à se renseigner sur les possibilités de subventions. Monsieur Rémy THOMAS souhaiterait que cette opération s'inscrive dans une opération plus vaste, telle que la restructuration des logements communaux, ...

### **DEMANDE DE PRET DE SALLES DE L'ASSOCIATION «Ensemble vocal CASTELLA»**

L'ensemble vocal CASTELLA souhaite occuper les salles communales du Moulin et Eugénie, du 2 au 5 août 2019 afin d'y organiser les répétitions de ses Chœurs et accéder à l'église.

Le conseil municipal accepte de prêter ces deux salles en échange d'un concert à Vallées en Champagne.

### **GESTION DES CHATS ERRANTS**

La mairie a été interpellée à plusieurs reprises concernant le problème de chats errants sur la commune. Monsieur le Maire propose de se rapprocher de l'Association 30 Millions d'Amis pour programmer la stérilisation de ces animaux. La commune prendra en charge une partie des frais liés à cette stérilisation.

Lors d'une prochaine diffusion d'informations communales **il sera rappelé aux administrés propriétaires de chats qu'il leur appartient de maîtriser la reproduction de leurs animaux (ou des animaux qu'ils nourrissent).**

### **POINT SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2020**

Le maire, Bruno Lahouati informe de sa volonté de se porter candidat en qualité de maire de Vallées en Champagne à cette élection.

Il propose aux conseillers sortants de Vallées en Champagne de confirmer leurs volontés de poursuivre cette aventure.

### **MISE EN ŒUVRE DU RECUEIL DES SOUTIENS DES ÉLECTEURS À LA PROPOSITION DE LOI N°1867 VISANT À AFFIRMER LE CARACTÈRE DE SERVICE PUBLIC NATIONAL DE L'EXPLOITATION DES AÉRODROMES DE PARIS.**

Le maire propose à tous ceux qui souhaitent voter de consulter le site:

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/>

***La séance est levée à 22h31***

Les membres du conseil

Le maire